

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**5 février 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 5 février 2024, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt et Tony Rancourt  
M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre, Valérie Rancourt et Francine Vallières

Était absent M. le conseiller Hugh Fortier

M<sup>mes</sup> Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2024-02-14 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2024-02-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

**2024-02-16 Approbation des comptes**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 121 611.30 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**2024-02-17 Entretien ménager**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M<sup>me</sup> Jessica Couillard comme préposée à l'entretien ménager, en attendant qu'un contrat soit octroyé, le salaire sera celui discuté en plénière.

Il est également résolu d'envoyer des appels d'offre sur invitation pour un contrat d'entretien ménager. Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée « Entretien ménager Poularies » au plus tard mardi le 27 février 2024 à 15 h. Les soumissions seront ouvertes dans les minutes qui suivront.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Le soumissionnaire retenu commencera le 10 mars 2024.

**2024-02-18 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 122 372 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Que la municipalité de Poularies informe que son vérificateur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2023.

#### **2024-02-19 Balayage de rue**

Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre du ministère des Transports pour procéder au balayage de la totalité des accotements pavés à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Poularies, incluant lorsqu'il y a lieu, les intersections, les contours des regards, des puisards et autres.

Pour effectuer ces travaux le ministère des Transports s'engage à verser à la municipalité de Poularies la somme de 2 500 \$.

#### **2024-02-20 Achat de fleur**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de fleurs prêtes à l'installation, cette dépense est estimée à 4 164.41 \$ avant taxes.

#### **2024-02-21 Demande du Club de motoneige Les Aventuriers**

Le club de motoneige Les Aventuriers a fait une demande pour la table de pool qui est actuellement à la Sporteck. Il aimerait que la municipalité leur en fasse don. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas se départir de cette table pour le moment.

#### **2024-02-22 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies convie d'une entente écrite avec la Croix-Rouge pour 2024-2027. La municipalité de Poularies versera une contribution de 225 \$ par année à la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés.

#### **2024-02-23 Déclaration intérêts pécuniaires**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer qu'en vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, qu'à la présente séance, tous les élus ont déposé, devant le conseil, leur déclaration de mise à jour d'intérêts pécuniaires.

#### **2024-02-24 Demande de M. Henri Caron**

M. Henri Caron conteste la décision du conseil concernant la résolution # 2024-01-12, il demande au conseil de réviser sa demande.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir leur opposition à la demande de M. Henri Caron. Ce dernier étant dans la salle, l'information lui a été transmise donc aucune lettre ne lui sera envoyée.

## **Séance de travail**

Il est convenu que s'il est nécessaire de faire une séance de travail en février 2024, une date serait fixée ultérieurement.

### **2024-02-25 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20h35.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Greffière-trésorière/dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.